

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 640 000€. RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Acofex

Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 16 000 €
RCS Créteil B 420 634 602
27, rue des Laitières – 94300 Vincennes

EuropaCorp

Société Anonyme au Capital de 41 514 758,54€
Siège social : La Cité du Cinéma – 20, rue Ampère - 93200 Saint-Denis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée Générale de la société EuropaCorp,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EuropaCorp relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du revenu Télévision et Ventes internationales

(Note 11 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme mentionné dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels, le fait générateur des recettes de production de votre société diffère selon qu'il s'agit de recettes provenant de la cession de droits de diffusion Télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair ou de recettes issues de la cession de contrats multi-droit permettant l'exploitation sur un territoire donné comprenant des minimums garantis.

Nous avons considéré le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place et testés les principaux contrôles afférents à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Pour un échantillon de contrats de ventes TV et internationales jugés significatifs en raison de leurs impacts financiers :

- Nous avons rapproché les données contractuelles avec les données de gestion et comptables ;
- Nous nous sommes assurés de l'application des principes de reconnaissance du revenu ;
- Nous avons testé le correct rattachement du chiffre d'affaires à l'exercice.

Nous avons également mis en œuvre des contrôles de substance sur un échantillon de créances clients et de factures à établir pour apprécier les estimations de la Direction.

Valorisation des films et droits audiovisuels

(Note 3.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 mars 2021, les films et les productions audiovisuelles produites, distribuées ou en cours de production par la société EuropaCorp constituent des actifs incorporels immobilisés dont le montant net s'élève à 25 M€.

Comme indiqué dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes annuels, l'amortissement des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles est pratiqué selon la méthode des recettes estimées. Cette méthode consiste à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales prévisionnelles estimées sur une période de 12 ans maximum.

L'estimation des recettes nettes prévisionnelles est examinée par la Direction et ajustée, le cas échéant, sur la base de contrats signés ou prévus, de rapport d'expert indépendant mandaté par la société notamment pour les territoires internationaux ou encore de l'évolution du marché audiovisuel.

En conséquence, nous considérons l'évaluation des films et droits audiovisuel comme un point-clé de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes du groupe et (ii) des jugements nécessaires pour la détermination de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à vérifier sur la base d'un échantillon de films que le recours à ces estimations n'a pas pour conséquence une situation de surestimation ou de sous-estimation de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser la conformité de la méthodologie d'amortissement appliquée par la société aux normes comptables en vigueur et vérifier la correcte mise en œuvre de la règle de calcul de l'amortissement.
- Rapprocher (i) le montant des recettes nettes acquises avec les données de gestion et (ii) le montant des rapports d'expert avec les recettes futures retenues
- Apprécier la cohérence des estimations de recettes au regard des recettes de la période, de l'historique des réalisations et des contrats de ventes déjà conclus ou en cours de finalisation

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation et dépréciation des Titres de participation

(Note 5 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 mars 2021, la société EuropaCorp détient des participations significatives dans différentes sociétés françaises et étrangères pour un montant net de 21,1 M€. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La détermination de la valeur d'utilité de ces actifs repose selon les cas soit sur l'analyse des performances des sociétés concernées, soit sur le comparatif avec la quote-part de situation nette détenue de la filiale concernée ou sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés. Nos travaux ont également consisté à :

- Analyser l'évolution de la quote-part des capitaux propres des filiales, comparée à la valeur historique des titres,

- Obtenir les prévisions d'exploitation des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données historiques ;
- Vérifier l'information financière communiquée dans l'annexe des comptes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EuropaCorp par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2020 pour le cabinet Aca Nexia et par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019 pour le cabinet Acofex.

Au 31 mars 2021, le cabinet Aca Nexia était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Acofex dans la 2^{ème} année.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Vincennes, le

Les commissaires aux comptes

DocuSigned by:
Eric CHAPUS
55DC7076FF7A4F8...

Aca Nexia
représenté par
Eric Chapus

DocuSigned by:
Bruno Malivoire
CA057176856E47F...

Acofex
représenté par
Bruno Malivoire

ANNEXE 2 - COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2021

BILAN ACTIF

| <i>Rubriques</i> | <i>Montant Brut</i> | <i>Amort., provisions</i> | <i>31 mars 2021</i> | <i>31 mars 2020</i> |
|---|----------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 290 671 812 | 1 266 271 482 | 24 400 330 | 30 264 244 |
| Autres immobilisations incorporelles | 739 392 | 739 392 | | 1 614 |
| Encours immo. incorporelles | 15 837 820 | 15 243 859 | 593 961 | 933 125 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Installations techniques, matériel, outillage | 158 582 | 158 582 | | |
| Autres immobilisations corporelles | 789 917 | 627 165 | 162 752 | 91 821 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participations | 297 358 087 | 276 230 331 | 21 127 756 | 38 338 360 |
| Prêts | 610 000 | | 610 000 | 610 000 |
| Autres immobilisations financières | 7 046 272 | | 7 046 272 | 5 985 212 |
| ACTIF IMMOBILISE | 1 613 211 881 | 1 559 270 810 | 53 941 071 | 76 224 375 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | |
| Marchandises | 100 615 | 100 615 | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| CREANCES | | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 24 831 210 | 4 636 125 | 20 195 085 | 37 234 879 |
| Autres créances | 57 604 875 | 42 792 176 | 14 812 699 | 37 897 451 |
| DIVERS | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 657 620 | | 657 620 | 678 105 |
| Disponibilités | 26 251 486 | | 26 251 486 | 22 380 008 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Charges constatées d'avance | 187 876 | | 187 876 | 176 303 |
| ACTIF CIRCULANT | 109 633 682 | 47 528 916 | 62 104 767 | 98 366 746 |
| Ecarts de conversion actif | 310 737 | | 310 737 | 9 605 340 |
| TOTAL GENERAL | 1 723 156 300 | 1 606 799 726 | 116 356 574 | 184 196 461 |

BILAN PASSIF

| <i>Rubriques</i> | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---|---------------------|----------------------|
| Capital social ou individuel (dont versé : 41 514 759) | 41 514 759 | 13 932 353 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 270 339 301 | 106 970 772 |
| Réserve légale | 1 004 665 | 1 004 665 |
| Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours) | 180 545 | 180 545 |
| Report à nouveau | (397 885 498) | (188 828 938) |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | 10 785 094 | (209 056 560) |
| Subventions d'investissement | | 360 420 |
| Provisions réglementées | 21 617 920 | 23 936 505 |
| CAPITAUX PROPRES | (52 443 213) | (251 500 238) |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Provisions pour risques | 1 335 973 | 11 663 052 |
| Provisions pour charges | 1 023 007 | 6 994 029 |
| PROVISIONS | 2 358 980 | 18 657 081 |
| DETTES FINANCIERES | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 4 313 337 | 1 847 772 |
| Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) | 36 151 114 | 81 427 622 |
| DETTES D'EXPLOITATION | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 31 884 755 | 40 231 431 |
| Dettes fiscales et sociales | 4 157 611 | 7 047 361 |
| DETTES DIVERSES | | |
| Autres dettes | 87 967 557 | 277 696 952 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | 942 314 | 3 077 137 |
| DETTES | 165 416 687 | 411 328 275 |
| Ecarts de conversion passif | 1 024 121 | 5 711 343 |
| TOTAL GENERAL | 116 356 574 | 184 196 461 |

Résultat de l'exercice en centimes 10 785 094,15
Total du bilan en centimes 116 356 574,45

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

| Rubriques | France | Exportation | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Ventes de marchandises | 799 | 45 886 | 46 685 | 74 279 |
| Production vendue de biens | | | | 63 |
| Production vendue de services | 15 451 381 | 16 930 688 | 32 382 070 | 49 203 987 |
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | 15 452 180 | 16 976 574 | 32 428 755 | 49 278 329 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | 325 976 | (176 991) |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 46 118 543 | 86 866 207 |
| Autres produits | | | 579 038 | 424 664 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | 79 452 313 | 136 392 209 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 16 083 585 | 24 894 732 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 460 776 | 874 160 |
| Salaires et traitements | | | 2 621 722 | 2 106 666 |
| Charges sociales | | | 1 167 862 | 928 061 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 37 939 584 | 52 594 716 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | 13 495 695 | 44 766 145 |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 666 816 | 4 875 704 |
| Dotations aux provisions | | | 219 224 | 403 264 |
| Autres charges | | | 8 615 714 | 9 211 244 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | 81 270 978 | 140 654 691 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | (1 818 665) | (4 262 483) |
| OPERATIONS EN COMMUN | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | 1 091 | 5 112 |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | (814 457) | 32 858 683 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 3 788 | 24 224 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | 223 554 058 | 7 595 163 |
| Différences positives de change | | | 2 669 488 | 416 328 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 264 | |
| PRODUITS FINANCIERS | | | 225 413 141 | 10 897 398 |
| Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions | | | 166 341 560 | 154 121 196 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 49 168 989 | 19 571 491 |
| Différences négatives de change | | | 5 583 513 | 200 413 |
| CHARGES FINANCIERES | | | 221 094 062 | 173 893 099 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 4 319 079 | (162 995 701) |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 2 499 323 | (167 263 296) |

COMPTE DE RESULTAT (suite)

| <i>Rubriques</i> | <i>31 mars 2021</i> | <i>31 mars 2020</i> |
|---|---------------------|----------------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 4 662 921 | 29 833 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 570 750 | 4 045 743 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 11 284 451 | 5 060 010 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 16 518 122 | 9 135 586 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 1 099 687 | 41 087 984 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 5 780 429 | 81 336 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions | 1 914 929 | 10 219 545 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 8 795 045 | 51 388 865 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 7 723 077 | (42 253 278) |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | (562 694) | (460 015) |
| TOTAL DES PRODUITS | 321 383 576 | 156 425 193 |
| TOTAL DES CHARGES | 310 598 482 | 365 481 753 |
| BENEFICE OU PERTE | 10 785 094 | (209 056 560) |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables et suivant les principes énoncés dans le guide professionnel de normalisation comptable pour les entreprises de production et de distribution de films. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce et du règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2013-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation

La direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et en présence d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité, l'entité doit préciser ces incertitudes. Pour évaluer cette capacité, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose pour l'avenir qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter de la fin de période de reporting, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Grâce à la validation du plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce le 24 juillet 2020 et la réalisation subséquente des augmentations de capital par voie de conversion de créances, les incertitudes sur la continuité d'exploitation du Groupe qui avaient été précisées au 31 mars 2020 ont été levées.

Le Groupe ne connaît pas à ce stade de tension de trésorerie à court terme et dispose d'ores et déjà de plusieurs projets de films prêts à être mis en production mais les conditions sanitaires évolutives compliquent sensiblement l'organisation de la mise en production, surtout pour les films en langue anglaise à dimension internationale. Ainsi, plusieurs projets de films dont la mise en production

aurait dû commencer à l'automne 2020 ont été reportés au second semestre 2021, décalant les prévisions du plan d'affaires validé par le Plan de Sauvegarde en juillet 2020. La prolongation de la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A., d'une durée de deux ans supplémentaires ayant été validée par le Tribunal le 16 mars 2021, la Société est en mesure de préparer la reprise des productions en sortie de Covid-19. Malgré les impacts pouvant survenir, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels.

2. Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées identiques par rapport à celles de l'exercice précédent.

3. Coût de production et méthodes d'amortissement des films

3.1 Concessions, brevets et droits similaires

Ce poste comprend la totalité des dépenses nécessaires à la fabrication des films et l'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques.

En cas de production, le film n'est immobilisé que pour la quote-part de financement de la société. Les participations financières sont comptabilisées en diminution du prix de revient de l'immobilisation.

La valeur brute des films inscrite au bilan correspond au montant d'acquisition des droits incorporels et corporels lorsqu'EuropaCorp n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre. Le coût immobilisé des films comprend l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachable aux productions. Les frais de personnel inclus dans les coûts des investissements concernent les salariés directement impliqués dans le processus de production.

3.2 En-cours de production

Les en-cours de production sont constitués de l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin de tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

Le montant des frais financiers portés à l'actif au cours de l'exercice est nul. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture.

Une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou lorsque l'estimation faite par les responsables opérationnels des recettes futures est inférieure à l'investissement net à la clôture de l'exercice.

Pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, une provision est également constatée si l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

3.3 Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent essentiellement les frais d'acquisition de droits d'exploitation cinématographiques existants (conventions d'option) et les frais d'adaptation en vue de l'obtention d'un scénario dont le groupe envisage à moyen terme la mise en production. Ils sont individualisés et revus projet par projet à chaque clôture. Une provision pour dépréciation est alors constituée si la réalisation des projets est incertaine.

Par ailleurs, les frais préliminaires n'ayant pas abouti à une décision de tournage de film sont dépréciés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de leur activation. Ce principe n'est cependant pas applicable pour les projets activés depuis plus de cinq ans, lorsqu'il existe des

engagements de production spécifiques ou des marques d'intérêt réelles ou lorsque la société considère que la durée de développement ne remet pas en cause la probabilité de mise en tournage à terme du projet.

3.4 Charges de production, subventions et autres concours accordés par le Centre National du Cinéma et de l'image animée et les organismes européens

Les dépenses engagées dans l'exercice pour la réalisation des films sont imputées dans les diverses rubriques par nature des charges d'exploitation.

Le coût immobilisé est enregistré dans les produits d'exploitation au poste « Production immobilisée ».

Le fonds de soutien investi dans la production de films est constaté au bilan dans un compte « Subventions d'investissement » lors de l'ordonnancement par le CNC.

Au 31 mars, aucune subvention du CNC n'a été ordonnancée.

Le fonds de soutien investi dans la production de films est comptabilisé en résultat d'exploitation lors de l'obtention de l'agrément de production.

3.5 Méthodes d'amortissement des films

Le coût des films immobilisé est amorti selon les principes suivants :

- L'amortissement économique des films est pratiqué pour chaque film selon la méthode des recettes estimées, consistant à appliquer au coût du film le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales prévisionnelles de la première vie du film.
- Les recettes nettes prévisionnelles estimées sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, de nouveaux contrats signés ou prévus, des rapports d'expert pour les territoires internationaux et de l'évolution du marché audiovisuel à la date de clôture des comptes. Les recettes nettes prévisionnelles sont estimées sur une période de 12 ans maximum.
- Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode est supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance des recettes.

Un amortissement dérogatoire est éventuellement pratiqué si la dotation, calculée conformément aux principes définis par l'instruction fiscale du 23 avril 1997 (4D-2-97), est supérieure à l'amortissement économique défini ci-dessus. Dans le cas contraire, lorsque la dotation calculée conformément aux principes fiscaux est inférieure à l'amortissement économique alors la fraction excédentaire de l'amortissement économique est comptabilisée en provision pour dépréciation des immobilisations et non dans un compte d'amortissement.

Sur le plan fiscal, ces provisions pour dépréciation ne sont pas déductibles.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles fait apparaître :

- une reprise nette de 31 770 770 € correspondant à la dépréciation des films ;
- une dotation nette de 412 237 € couvrant les frais préliminaires.

L'impact total sur le résultat de l'exercice est positif de 31 538 534 euros.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. La société utilise le mode linéaire et les taux pratiqués sont les suivants :

| Libellés | Durée | Taux |
|------------------------------|------------|-------------|
| Matériel et outillage | 5 à 10 ans | 10 à 20% |
| Matériel de transport | 4 à 5 ans | 20 à 25% |
| Mobilier | 3 à 10 ans | 33,33 à 10% |
| Matériel de bureau | 3 à 10 ans | 33,33 à 10% |
| Agencements et installations | 10 ans | 10 % |
| Matériel informatique | 3 ans | 33,33% |

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

5. Immobilisations financières et créances rattachées

Les participations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation et des créances rattachées à cette participation devient inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différentes méthodes parmi lesquelles la quote-part d'actif net détenu, les perspectives d'avenir ou encore sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie issus des plans d'activité établis par la direction sur un horizon de 5 ans maximum.

La valeur vénale des actions propres détenues au 31 mars 2021 s'élève à 57 546 euros (83 718 actions) contre 86 520 euros (65 651 actions) au 31 mars 2020.

6. Stocks

Le stock de la société est comptabilisé au prix d'acquisition des éléments composants le stock. Au 31 mars 2021, les stocks de la société sont constitués de goodies pour un montant de 100 614 euros dépréciés à 100%.

7. Créances et provisions pour dépréciation

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance. Par ailleurs, une provision pour dépréciation des débiteurs divers est constituée en fonction de l'estimation du risque d'irrecouvrabilité de ceux-ci.

8. Opération en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « Ecart de conversion ». Dans le cadre des préconisations comptables les écarts de conversion actifs ne font l'objet d'une provision qu'en l'absence de couverture. Au cas particulier, la société bénéficie d'une

couverture de change contractuelle basée sur l'achat et la vente de devises à terme complétée par une couverture de change naturelle du fait de l'existence de minimums garantis internationaux (liés à la cession des droits de distribution sur différents territoires) libellés en devises.

9. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société et que la sortie de ressources peut être évaluée de manière fiable. Le montant de ces provisions est estimé en fonction de l'appréciation des risques ou des charges existants à la date d'arrêté des comptes et ne préjugent en rien du résultat futur des procédures en cours.

Les principaux éléments à souligner au titre des provisions pour risques et charges sont les suivants:

- Une provision pour redressement URSSAF de 0,3 million d'euros ;
- Une provision relative à un litige opposant la Société à un tiers auteur pour 0,5 million d'euros ;
- La provision de 5,6 millions d'euros pour indemnité à payer dans le cadre de la renégociation de son bail a été reprise et comptabilisée en charge à payer suite à la signature d'un protocole d'accord avec le bailleur.

Au 31 mars 2021, les provisions pour risques et charges comprennent également 1,0 million d'euros de provisions relatives aux situations nettes des filiales.

11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

11.1 Fait générateur des recettes de production

Les recettes provenant de la cession des droits de diffusion télévisuelle aux chaînes françaises payantes et en clair sont constatées en chiffre d'affaires à la date d'obtention du « prêt à diffuser » qui correspond à l'acceptation du matériel de diffusion quel que soit la période d'ouverture des droits de diffusion.

Dans le cadre des contrats de ventes « multi-droits » permettant l'exploitation d'un film sur un territoire concerné par le biais de multiples canaux de distribution, y compris en salles, sur le marché de la vidéo, à la télévision et, dans certains cas, en VOD, les revenus correspondant sont comptabilisés en chiffre d'affaires lors de la livraison physique, auprès du distributeur local, et dès lors que les droits d'exploitation sont ouverts pour le distributeur local.

Lorsqu'un seul et même contrat conclu avec un distributeur étranger prévoit différentes étapes de livraisons auxquelles sont associés des prestations et des revenus correspondants déterminables (minimum garantis en général), distincts, dissociables et acquis à EuropaCorp au moment de ces livraisons, le revenu correspondant à chaque livraison est alors comptabilisé dès lors que les livraisons successives sont réalisées et acceptées par le distributeur étranger.

Les éventuels montants à recevoir au-delà des minimum garantis ne sont constatés en revenus que lorsqu'ils sont définitivement acquis, c'est-à-dire dès lors que leur montant a été confirmé par écrit par le distributeur local.

Tout contrat conclu avant une livraison donne lieu à la comptabilisation, au passif de « Produits constatés d'avance » si un revenu a été facturé, ou en engagements hors bilan reçus, si aucune facture n'a encore été émise, jusqu'à ce que la livraison concernée soit réalisée.

11.2 Fait générateur du chiffre d'affaires de la production exécutive

Les commissions perçues par EuropaCorp au titre de son rôle de producteur exécutif sont reconnues en revenus en fonction du taux d'avancement constaté sur chaque production concernée, à la date de clôture des comptes. Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, les revenus demeurent inscrits en produits constatés d'avance, dans le poste « Autres dettes ».

12. Impôts sur les bénéfices

12.1 Intégration fiscale

La société EuropaCorp a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} avril 2007 avec ses filiales :

- EuropaCorp Home Entertainment,
- EuropaCorp Distribution,
- Intervista,
- Dog Productions,
- EuropaCorp TV,
- Ydéo,
- EuropaCorp Aéroville,
- Blue Advertainment (mère des sociétés Blue Event et Digital Factory, intégrées de fait),
- EuropaCorp Television,
- Valérian Holding,
- Valérian SAS,
- T5 Production,
- Orchestra.

Les sociétés Roissy Films, EuropaCorp Music Publishing et Cipango Music ne font plus partie du périmètre l'intégration fiscale suite à leur dissolution sans liquidation.

Les filiales verseront à la société EuropaCorp, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles avaient été imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société EuropaCorp, et ce même dans le cas où cette dernière disposerait d'une créance envers l'Etat au titre du report en arrière du déficit d'ensemble. L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante. Cette économie est de 565 K€ sur l'exercice arrêté au 31 mars 2021.

12.2 Crédit d'impôt cinéma

Le mécanisme du crédit d'impôt bénéficie aux entreprises de production assumant les fonctions d'entreprises de production déléguées, soumises à l'impôt sur les sociétés et pour les œuvres cinématographiques de longue durée de fiction, de documentaire et d'animation remplissant diverses

conditions, comme le fait (i) d'être réalisées principalement en langue française, (ii) d'avoir obtenu l'agrément des investissements et celui de production, (iii) d'être principalement réalisées sur le territoire français et (iv) de contribuer au développement de la création cinématographique française et européenne ainsi qu'à sa diversité. L'ouverture au bénéfice du crédit d'impôt est par ailleurs soumise à une procédure d'agrément devant le CNC.

Le crédit d'impôt s'élève à 30% du montant des dépenses dites éligibles et ne peut représenter plus de 80% du budget de production. Au 31 mars 2021 au titre de ce mécanisme, EuropaCorp a enregistré un crédit d'impôt cinéma d'un montant nul.

13. Autres informations

Les comptes de la société EuropaCorp sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes consolidés élaborés par Front Line.

Un accord de participation Groupe, dont la tête est la SAS Front Line, est en place depuis 2004. Aucune provision pour la réserve spéciale de participation n'a été comptabilisée sur l'exercice.

14. Clause de défaut ou « Covenant »

Les besoins de trésorerie du Groupe sont couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation, complétés par des autorisations de découverts, des mobilisations de contrats de vente et des crédits de production spécialisés.

Dans le cadre normal de l'activité, le Groupe est exposé à des risques de taux, de change, de liquidité ou encore de crédits susceptibles d'avoir un impact sur sa situation nette.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1. Evènements significatifs de l'exercice :

1.1 Créances clients

Pour rappel, au 31 mars 2014, le Groupe avait comptabilisé un chiffre d'affaires de 30,9 M€ (soit la contrevaletur de 42,7 M\$) résultant de l'accord de Buy-out conclu avec la Fox en mars 2014. Au 31 mars 2020, le solde de la créance lié à cet accord a été ramené à 7,1 M\$, soit une contrevaletur de 6,4 M€, suite aux encaissements constatés sur l'exercice de 3,6M\$ contrevaletur de 3,2M€. Le règlement de cette créance s'effectue de manière progressive en fonction des décomptes reçus et, en tout état de cause, en totalité au plus tard le 31 mars 2024. Il est précisé que cette créance a fait l'objet d'une actualisation à la date de clôture basée sur une hypothèse de recouvrement à 4 ans compte tenu de l'expérience de remontées des flux sur d'autres films avec ce distributeur et en appliquant un taux d'actualisation de 2,1%.

Aucun chiffre d'affaires complémentaire n'a été comptabilisé au titre de cet accord au cours de la période et les différences de change liées à l'évolution du cours du dollar ont été comptabilisées en résultat d'exploitation conformément à l'application du règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015.

1.2 Restructuration de la dette financière

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la finalisation de la restructuration financière du Groupe avec l'entrée d'un nouvel actionnaire majoritaire au capital, les fonds du Groupe Vine Alternative Investments, et la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le 24 juillet 2020, le Tribunal de commerce de Bobigny a arrêté le plan de sauvegarde de la Société et de ses filiales et a ainsi mis fin à la procédure de sauvegarde, ce qui a permis au Conseil d'Administration de mettre en œuvre la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28

avril 2020. Le Conseil d'Administration a ainsi procédé à la réalisation des augmentations de capital par conversion des créances de second et troisième rang réservées aux fonds Vine et Falcon pour un total d'environ 193 millions d'euros le 28 juillet 2020 par la création et l'émission 81 124 722 actions nouvelles de 0,34 euro de valeur nominale chacune. A cette date, le capital social a donc été porté de 13 932 353,06 euros à 41 514 758,54 euros, et est désormais composé de 122 102 231 actions, dont 73 444 492 appartiennent aux fonds Vine (60%).

A la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées aux fonds Vine, le Conseil d'administration d'EuropaCorp, réuni le 8 août 2020, a procédé à l'unanimité, sur recommandation du Comité des rémunérations et nominations, à la nomination de Monsieur Axel Duroux au poste de Directeur Général du Groupe. Il a rejoint EuropaCorp le 1er septembre 2020.

1.3 Impacts de la deuxième vague COVID

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire sur l'exercice clos au 31 mars 2021, le Groupe a estimé qu'il existait un risque de retard dans les mises en production et/ou de sorties en salles des films. A ce titre et conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-596 du 20 mai 2020, une requête devant le Tribunal de commerce de Bobigny a été déposée par les commissaires à l'exécution du plan afin de prolonger la durée du plan de sauvegarde d'EuropaCorp S.A., d'une durée de 2 ans supplémentaire, de sorte que la durée totale du plan de sauvegarde soit de 9 ans à compter du 24 juillet 2020 impliquant un nouvel échéancier de paiement. Les autres modalités du plan qui ne sont pas en contradiction avec ce qui précède demeurent inchangées. La requête a été validée par le Tribunal le 16 mars 2021, ce qui permet à la Société de préparer la reprise des productions en sortie de Covid-19.

1.4 Attribution gratuite d'actions

Par décision du 26 octobre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 591 787 actions d'EuropaCorp SA au profit des salariés et mandataires sociaux d'EuropaCorp et de ses filiales situées en France. De même par décision du 16 novembre 2020, et sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations en date du même jour, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la mise en place d'un Plan d'Attribution Gratuite de 436 365 Actions d'EuropaCorp SA.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'EuropaCorp du 28 septembre 2020, dans sa 28ème résolution, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de fixer la période d'acquisition à 1 an (cette période courant à compter de la présente décision) et la période de conservation à 1 an (cette période courant à compter du terme de la période d'acquisition).

Enfin, le Conseil d'administration précise que lesdites actions ne seront effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires qu'à l'expiration de la période d'acquisition et que cette opération se fera par l'attribution soit d'actions nouvelles, à émettre dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital, soit d'actions existantes, provenant de rachats effectués par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

1.5 Principaux films

Aucun film n'est sorti cette année.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu.

ENGAGEMENT HORS BILAN

SÛRETÉS

Liste des sûretés consenties au profit de J.P. Morgan Chase Bank N.A. dans le cadre de la ligne de crédit principale conclue le 21 octobre 2014

En garantie de cette ligne de crédit conclue avec J.P. Morgan le 21 octobre 2014, EuropaCorp et certaines de ses filiales (Blue Advertainment, Digital Factory, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home Entertainment, et Ydéo) ont consenti des garanties de premier rang sur l'intégralité de leurs actifs.

EuropaCorp a ainsi signé, le 21 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre de la ligne de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- des garanties autonomes à première demande de premier rang ;
- des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des filiales suivantes :
 - o EuropaCorp Home Entertainment S.A.S.
 - o EuropaCorp Distribution S.A.S.
 - o Intervista S.A.S.
 - o Dog Productions S.A.S.
 - o Ydéo S.A.S.
 - o Blue Advertainment S.A.S.
 - o EuropaCorp Films USA, Inc. (nantissement de droit américain)
 - o EuropaCorp Aéroville S.A.S
 - o EuropaCorp Television S.A.S.
- des nantissements de premier rang de parts sociales de la société Pass Pass La Cam SARL ;
- des nantissements de premier rang sur tous ses comptes bancaires existants ou futurs ;
- des nantissements de premier rang de créances sur les prêts ou avances intragroupes sous toutes leurs formes ;
- des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de son catalogue des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de son catalogue ;
- des gages de premier rang sur les éléments corporels des films cinématographiques conservés dans les laboratoires hors de France ;
- des nantissements de premier rang de toutes les marques dont elle est propriétaire ;
- des délégations d'assurance de premier rang couvrant toutes les polices d'assurance sauf polices erreur et omission et polices dommages de tiers ;
- des nantissements de premier rang sur son fonds de commerce ;
- des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Eclair ;
- des contrats de nantissement de premier rang (pledgeholder agreement) de droit américain avec le laboratoire Digital Factory ;

Les filiales Blue Advertainment, Digital Factory, EuropaCorp Distribution, EuropaCorp Home

Entertainment et Ydéo ont également signé, le 22 octobre 2014, en faveur des prêteurs des garanties personnelles de premier rang des engagements de la société EuropaCorp Films USA, Inc. au titre des lignes de crédit et, à titre de garantie de cette garantie personnelle :

- des garanties autonomes à première demande de premier rang ;
- des nantissements de premier rang sur leurs fonds de commerce ;
- des nantissements de premier rang sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs ;
- le cas échéant, des nantissements de premier rang de comptes d'instruments financiers relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels des films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par les films cinématographiques de leur catalogue ;
- le cas échéant, des délégations de recettes SACEM.

S'agissant du film de long-métrage « Valérian et la Cité des mille planètes » financé par le pool bancaire en dehors de la ligne de crédit renouvelable, les filiales Valerian Holding SAS et Valerian SAS ont consenti le 19 janvier 2018 :

- le cas échéant, un nantissement de comptes d'instruments financiers de premier rang relatifs aux actions des participations qu'elles détiennent ;
- le cas échéant, des nantissements sur tous leurs comptes bancaires existants ou futurs de premier rang ;
- le cas échéant, des nantissements cinématographiques de premier rang portant sur les droits corporels et incorporels du film « Valérian et la Cité des mille planètes » ;
- le cas échéant, des délégations de recettes cinématographiques de premier rang portant sur les recettes générées par le film « Valérian et la Cité des mille planètes ».

Liste des sûretés consenties au profit de Comerica Bank dans le cadre de la conclusion d'une ligne de crédit le 30 juillet 2020

En garantie d'une ligne de crédit conclue avec Comerica Bank le 30 juillet 2020 dans le cadre d'un contrat rédigé en langue anglaise intitulé *Credit, Security, Guaranty and Pledge Agreement*, conclu notamment entre EuropaCorp Pictures LLC, en qualité d'Emprunteur (*Borrower*), EuropaCorp Finance LLC, en qualité de Parent (*Parent*), Vine Film Renaissance LLC, en qualité de Prêteur (*Lender*) et Comerica Bank, en qualité d'Agent (*Administrative Agent*), EuropaCorp S.A. a conclu un contrat rédigé en langue anglaise intitulé *Pledge Agreement* en qualité de Parent français (*French Parent*) avec Comerica Bank, en qualité d'Agent (*Administrative Agent*) dans lequel EuropaCorp S.A. consent un nantissement de premier rang de l'intégralité des titres détenus de la société EuropaCorp Finance LLC.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées ayant fait l'objet d'un engagement hors bilan ou contractés au profit des dirigeants

La méthode utilisée pour calculer les engagements au titre des indemnités de fin de carrière est celle des « Unités de crédit projetées ».

Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisés de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les modalités de départ en retraite des salariés ont été modifiées par la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

Age moyen des départs en retraite : 63 ans

Taux de charges sociales : 45%

Taux d'actualisation : 0,72%

Taux progression des salaires : 3% pour les Cadres ; 1,5% pour les Employés et Agents de maîtrise

Taux de rotation : 10%

Le montant de l'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice s'élève à 297 889 euros.

IMMOBILISATIONS

| Rubriques | Début d'exercice | Réévaluation | Acquisitions, apports |
|---|----------------------|--------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 306 879 365 | | 595 916 |
| <i>Dont composants</i> | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 158 582 | | |
| Installations générales, agencements divers Matériel de transport | 3 956 060 | | 69 954 |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 98 392 | | |
| | 566 533 | | 13 403 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 779 566 | | 83 357 |
| Autres participations | 167 588 847 | | 175 250 121 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 6 647 698 | | 2 164 909 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 174 236 545 | | 177 415 030 |
| TOTAL GENERAL | 1 485 895 476 | | 178 094 302 |

| Rubriques | Virement | Cession | Fin d'exercice | Valeur d'origine |
|---|----------------|-------------------|----------------------|------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 138 173 | 88 084 | 1 307 249 024 | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | 158 582 | |
| Installations générales, agencements divers | | 3 868 326 | 157 687 | |
| Matériel de transport | | 18 125 | 80 267 | |
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | | 27 973 | 551 963 | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | 3 914 424 | 948 499 | |
| Autres participations | | 45 480 881 | 297 358 087 | |
| Prêts et autres immobilisations financières | | 1 156 335 | 7 656 272 | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | 46 637 216 | 305 014 359 | |
| TOTAL GENERAL | 138 173 | 50 639 723 | 1 613 211 881 | |

AMORTISSEMENTS

| Rubriques | Début d'exercice | Dotations | Reprises | Fin d'exercice |
|---|----------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 216 082 615 | 37 932 884 | | 1 254 015 500 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 158 582 | | | 158 582 |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | 3 956 060 | 1 322 | 3 868 326 | 89 056 |
| Matériel de transport | 90 759 | 1 907 | 12 399 | 80 267 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 482 344 | 3 471 | 27 973 | 457 842 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 687 745 | 6 700 | 3 908 698 | 785 747 |
| TOTAL GENERAL | 1 220 770 360 | 37 939 584 | 3 908 698 | 1 254 801 246 |

| VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES | | | | | | | |
|--|-----------------------|----------------|-------------------------|-----------------------|----------------|-------------------------|--|
| Rubriques | Dotations | | | Reprises | | | Mouvements amortissements fin exercice |
| | Différentiel de durée | Mode dégressif | Amort. fisc. exception. | Différentiel de durée | Mode dégressif | Amort. fisc. exception. | |
| AUT. INC. Construct. | | | 1 905 677 | | | 4 224 261 | (2 318 584) |
| CORPOREL. | | | | | | | |
| TOTAL | | | 1 905 677 | | | 4 224 261 | (2 318 584) |

| Charges réparties sur plusieurs exercices | Début d'exercice | Augmentations | Dotations | Fin d'exercice |
|---|------------------|---------------|-----------|----------------|
| | | | | |

CREANCES ET DETTES

| <i>ETAT DES CREANCES</i> | <i>Montant brut</i> | <i>1 an au plus</i> | <i>plus d'un an</i> |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Prêts | 610 000 | 610 000 | |
| Autres immobilisations financières | 7 046 272 | 57 546 | 6 988 726 |
| Clients douteux ou litigieux | 5 800 303 | 5 800 303 | |
| Autres créances clients | 19 030 907 | 19 030 907 | |
| Personnel et comptes rattachés | 29 | 29 | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 2 451 | 2 451 | |
| Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques | 135 578 | 135 578 | |
| Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée | 1 840 318 | 1 663 008 | 177 311 |
| Etat, autres collectivités : créances diverses | 44 986 | 44 986 | |
| Groupe et associés | 54 959 496 | 54 959 496 | |
| Débiteurs divers | 622 018 | 622 018 | |
| Charges constatées d'avance | 187 876 | 187 876 | |
| TOTAL GENERAL | 90 280 233 | 83 114 196 | 7 166 037 |
| Montant des prêts accordés en cours d'exercice | | | |

| <i>ETAT DES DETTES</i> | <i>Montant brut</i> | <i>1 an au plus</i> | <i>plus d'1 an, -5 ans</i> | <i>plus de 5 ans</i> |
|---|---------------------|---------------------|--------------------------------|----------------------|
| Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine | 4 313 337 | 1 103 658 | 3 209 679 | |
| Emprunts et dettes financières divers | 613 027 | 613 027 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 31 884 755 | 28 862 810 | 2 371 648 | 650 297 |
| Personnel et comptes rattachés | 402 964 | 384 370 | 12 932 | 5 662 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 536 533 | 485 250 | 34 189 | 17 094 |
| Etat : taxe sur la valeur ajoutée | 2 398 566 | 2 398 566 | | |
| Etat : autres impôts, taxes et assimilés | 819 548 | 339 063 | 320 323 | 160 162 |
| Groupe et associés | 35 538 087 | 35 538 087 | | |
| Autres dettes | 87 967 557 | 6 924 905 | 35 832 690 | 45 209 962 |
| Produits constatés d'avance | 942 314 | 942 314 | | |
| TOTAL GENERAL | 165 416 687 | 77 592 050 | 41 781 460 | 46 043 177 |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | | | | |

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

| <i>Rubriques</i> | <i>Début d'exercice</i> | <i>Dotations</i> | <i>Reprises</i> | <i>Fin d'exercice</i> |
|---|-----------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Amortissements dérogatoires | 23 936 505 | 1 905 677 | 4 224 261 | 21 617 920 |
| PROVISIONS REGLEMENTEES | 23 936 505 | 1 905 677 | 4 224 261 | 21 617 920 |
| Provisions pour litiges | 6 994 029 | 47 440 | 6 018 463 | 1 023 007 |
| Provisions pour pertes de change | 9 605 340 | 287 205 | 9 581 808 | 310 737 |
| Autres provisions pour risques et charges | 2 057 712 | 9 252 | 1 041 727 | 1 025 237 |
| PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | 18 657 081 | 343 897 | 16 641 998 | 2 358 980 |
| Dépréciations immobilisations incorporelles | 59 597 767 | 13 495 695 | 44 854 228 | 28 239 233 |
| Dépréciations titres de participation | 129 250 488 | 162 834 017 | 15 854 173 | 276 230 331 |
| Dépréciations autres immobilis. financières | 52 486 | (2 519) | 49 967 | |
| Dépréciations stocks et en cours | 100 615 | | | 100 615 |
| Dépréciations comptes clients | 4 668 725 | 666 816 | 699 416 | 4 636 125 |
| Autres dépréciations | 197 415 878 | 3 394 641 | 158 018 344 | 42 792 176 |
| DEPRECIATIONS | 391 085 958 | 180 388 650 | 219 476 129 | 351 998 479 |
| TOTAL GENERAL | 433 679 544 | 182 638 224 | 240 342 388 | 375 975 380 |
| Dotations et reprises d'exploitation | | 14 381 735 | 46 312 832 | |
| Dotations et reprises financières | | 166 341 560 | 182 745 105 | |
| Dotations et reprises exceptionnelles | | 1 914 929 | 11 284 451 | |

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| Rubriques | Situation et mouvements | | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--|---|-----------------------------------|
| | Provisions au début de l'exercice | Augmentations dotations de l'exercice | Diminutions | | Provisions à la fin de l'exercice |
| | | | Montants utilisés au cours de l'exercice | Montants non utilisés repris au cours de l'exercice | |
| Provision sur situation nette | 2 057 712 | 9 252 | | 1 041 727 | 1 025 237 |
| Provision pour risque de change | 9 605 340 | 310 737 | | 9 605 340 | 310 737 |
| Provisions pour risques et charges | 6 994 029 | 47 440 | 5 926 928 | 91 534 | 1 023 007 |
| TOTAL | 18 657 081 | 367 428 | 5 926 928 | 10 738 601 | 2 358 980 |

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Au 31 mars 2021

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Charges à payer | 33 479 383,85 € |
| Dettes fournisseurs comptes rattachés | 27 066 049,94 € |
| Dettes fiscales et sociales | 894 652,41 € |
| Intérêts courus sur découvert | 4 248 083,02 € |
| Autres dettes | 1 270 598,48 € |
| Total des charges à payer | 33 479 383,85 € |

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Au 31 mars 2021

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Produits à recevoir | 7 104 248,27 € |
| Clients et comptes rattachés | 7 095 500,54 € |
| Autres créances | 4 699,18 € |
| Banques, établissements financiers | 4 048,55 € |
| Total des produits à recevoir | 7 104 248,27 € |

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

| <i>Nature des charges</i> | <i>Montant</i> |
|---|------------------|
| Amendes et Pénalités | 456 |
| Valeur Nette Comptable des actifs cédés | 93 809 |
| Dotations aux provisions réglementées - amortissement dérogatoire | 1 905 677 |
| Protocoles signés sur risques provisionnés | 5 673 289 |
| Créances admises au passif de la société | 1 062 231 |
| Dotations aux provisions exceptionnelles | 9 252 |
| Autres charges exceptionnelles | 50 331 |
| TOTAL | 8 795 045 |

| <i>Nature des produits</i> | <i>Montant</i> |
|---|-------------------|
| Produits de cession d'actifs | 6 567 |
| Reprises de provisions pour Risques et Charges | 6 018 463 |
| Reprise d'amortissements dérogatoires | 4 224 261 |
| Créances non-admises au passif de la société | 4 835 436 |
| Subventions passées au résultat | 360 420 |
| Reprise de Provisions pour Situations Nettes des participations | 1 041 727 |
| Indemnités reçues sur litiges | 20 309 |
| Autres produits exceptionnels | 10 940 |
| TOTAL | 16 518 122 |

TRANSFERTS DE CHARGES

| <i>Nature des transferts</i> | <i>Montant</i> |
|--|------------------|
| Transferts de frais généraux aux films | |
| Frais sur projets mis en production | (194 302) |
| TOTAL | (194 302) |

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

| <i>Rubriques</i> | <i>Dotation</i> | <i>Reprise</i> | <i>Montant</i> |
|--|------------------|------------------|--------------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | 10 785 094 |
| Impôt sur les bénéfices | | | |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | | 10 785 094 |
| PROVISIONS REGLEMENTEES | 1 905 677 | 4 224 261 | (2 318 584) |
| AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES | | | |
| RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt) | | | (8 466 510) |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

| <i>Engagements donnés</i> | | | | | | |
|---------------------------------|------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|---------------------------------|------------------|
| <i>Catégories d'engagements</i> | <i>Total</i> | <i>Au profit</i> | | | | |
| | | <i>Dirigeants</i> | <i>Filiales</i> | <i>Participations</i> | <i>Autres entreprises liées</i> | <i>Autres</i> |
| Loyer | 5 296 793 | | | | | 5 296 793 |
| Garantie à Première Demande | 164 785 | | | 164 785 | | |
| TOTAL | 5 461 577 | | | 164 785 | | 5 296 793 |

| <i>Engagements reçus</i> | | | | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------------|------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------|
| <i>Catégories d'engagements</i> | <i>Total</i> | <i>Accordés par</i> | | | | |
| | | <i>Dirigeants</i> | <i>Filiales</i> | <i>Participations</i> | <i>Autres entreprises liées</i> | <i>Autres</i> |
| Fonds de soutien | 1 417 644 | | | | | 1 417 644 |
| Ventes TV | 1 529 500 | | | | | 1 529 500 |
| Ventes internationales | 360 318 | | | | | 360 318 |
| Licencing | 300 000 | | | | | 300 000 |
| Loyer | 3 408 158 | | 1 161 997 | | | 2 246 162 |
| TOTAL | 7 015 620 | | 1 161 997 | | | 5 853 624 |

| <i>Engagements réciproques</i> | | | | | | |
|---------------------------------|--------------|-------------------|-----------------|-----------------------|---------------------------------|---------------|
| <i>Catégories d'engagements</i> | <i>Total</i> | <i>Dirigeants</i> | <i>Filiales</i> | <i>Participations</i> | <i>Autres entreprises liées</i> | <i>Autres</i> |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | |

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>31 mars 2021</i> | <i>31 mars 2020</i> |
|---|---------------------|---------------------|
| Impôt sur le résultat courant | 0 | 0 |
| Impôt sur résultat exceptionnel à court terme | 0 | 0 |
| Effet de l'intégration fiscale | 565 | 410 |
| Crédit d'impôt Cinéma | 0 | 0 |
| Autres charges d'impôt | -3 | 0 |
| Autres crédits d'impôt | | 50 |
| Total | 563 | 460 |

SYNTHESE DE LA SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

| (en milliers d'euros) | Base | | | |
|--|---------------|------------|---------------|---------------|
| | 31 mars 2021 | | 31 mars 2020 | |
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS | | | | |
| Charges non déductible temporairement | | | | |
| A déduire l'année suivante | | | | |
| - participation des salariés | 0 | | 0 | |
| - Organic | 30 | | 45 | |
| A déduire ultérieurement | | | | |
| - provisions dépréciation films | 28 239 | | 59 598 | |
| - provisions pour risques et charges | 47 | | 5 636 | |
| - provisions clients & stocks | 1 182 | | 1 110 | |
| - provision pour perte de change | 311 | | 9 605 | |
| - autres | 6 | | 63 | |
| Produits non taxables temporairement | | | | |
| Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées | | | | |
| - Ecart de conversion actif | | 311 | | 9 605 |
| - Ecart de conversion passif | 1 024 | | 5 711 | |
| - Amortissements films | | 547 | | 1 599 |
| Total | 30 839 | 858 | 81 770 | 11 204 |
| II. ELEMENTS A IMPUTER | | | | |
| Déficits reportables fiscalement | 233 177 | | 140 105 | |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| Situation à l'ouverture de l'exercice | | Solde |
|---|-----------|--------------------|
| Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs | | (251 500 238) |
| Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs | | (251 500 238) |
| Variations en cours d'exercice | | |
| | En moins | En plus |
| Variations du capital | | 27 582 405 |
| Variations des primes liées au capital | | 163 368 530 |
| Variations des subventions d'investissement | 360 420 | |
| Variations des provisions réglementées | 2 318 584 | |
| Résultat de l'exercice | | 10 785 094 |
| SOLDE | | 199 057 025 |
| Situation à la clôture de l'exercice | | Solde |
| Capitaux propres avant répartition | | (52 443 213) |

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

| Catégories de titres | Nombre de titres | | | Valeur nominale |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------|
| | A la clôture de l'exercice | Créés pendant l'exercice | Remboursés pendant l'exercice | |
| Actions ordinaires | 122 102 231 | 81 124 722 | | 0,34 |

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS

| | Chiffre d'affaires France | Chiffre d'affaires Export | Total 31/03/2021 | Total 31/03/2020 | % 2020/2019 |
|--|---------------------------|---------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Activité de Productions de films (la société n'a qu'un seul secteur d'activité) | 15 452 | 16 977 | 32 429 | 49 278 | -34,19% |
| TOTAL | 15 452 | 16 977 | 32 429 | 49 278 | -34,19% |

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

| Dénomination sociale - siège social | Forme | Montant capital | % détenu |
|--|-------|-----------------|----------|
| Front Line 20 RUE AMPERE - 93200 ST-DENIS | SAS | 2 242 240 | 12,77 % |

EFFECTIF MOYEN

| Effectifs | Personnel salarié | Personnel à disposition de l'entreprise |
|----------------------------|-------------------|---|
| Cadres au 31 mars 2021 | 22 | |
| Non cadres au 31 mars 2021 | 7 | |
| TOTAL | 29 | |

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

| Rubriques | Total dirigeants | Organes | | |
|--|------------------|----------------|-----------|--------------|
| | | Administration | Direction | Surveillance |
| Engagements financiers Rémunérations allouées | 611 669 | 220 000 | 391 669 | |
| Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice : | | | | |
| Remboursements opérés pendant l'exercice : | | | | |

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| <i>Dénomination Siège Social</i> | <i>Capital Capitaux Propres</i> | <i>Q.P. Détenue</i> | <i>Val. brute Titres Val. nette</i> | <i>Prêts, avances Cautions</i> | <i>Chiffre d'affaires</i> |
|---|-------------------------------------|-------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------|
| FILIALES (plus de 50%) | | | | | |
| Dog Productions - 422132829 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 46 200 (682 974) | 100,00 % | 2 647 750 | | (9 701) |
| Intervista - 395246408 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 46 200 (1 168 473) | 100,00 % | 2 080 074 | | (29 268) |
| EuropaCorp Distribution - 434969861 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 45 000 (3 781 291) | 100,00 % | 32 620 900 | | 581 605 46 088 |
| EC Home Entertainment - 438619512 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 38 500 1 042 608 | 100,00 % | 7 700 7 700 | | 1 042 920 (908 661) |
| Digital Factory - 792019002 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 2 836 094 2 081 284 | 88,90 % | 17 484 323 1 832 995 | | 655 644 (899 108) |
| Ydéo - 434677688 20 rue Ampère - 93200 St-Denis | 37 000 (2 692 208) | 100,00 % | 676 188 | | (37 998) |
| Europacorp Télévision 20 rue Ampère -93200 St Denis | 113 233 13 273 940 | 95,20 % | 7 975 136 7 975 136 | | 5 587 263 1 879 645 |
| Europacorp TV 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 37 000 (343 129) | 100,00 % | 37 000 | | (4 330) |
| Europacorp Aéroville 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 1 000 (13 563 312) | 100,00 % | 1 000 | | (480 519) |
| Orchestra 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 1 000 11 940 | 100,00 % | 1 000 1 000 | | 26 363 |
| Valérian Holding 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 45 000 (48 084) | 100,00 % | 45 000 | | (9 252) |
| Blue Advertainment 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 75 182 (3 412 988) | 100,00 % | 6 832 434 | | (380 161) |
| Europacorp Film USA 8605 Santa Monica Blvd, PMB124329 | 9 382 (2 682 654) | 100,00 % | 220 395 966 10 810 927 | | 7 083 927 4 457 086 |
| Europacorp Film USA 68 South Service Rd, Suite 120, Melville | 85 (11 336) | 100,00 % | | | -11 422 |
| PARTICIPATIONS (10 à 50%) | | | | | |
| Pass Pass la cam Productions 231 rue Saint Honoré - 75001 Paris | 14 200 | 40,00 % | 5 680 | | |
| SCI Les Studios de Paris 20 rue Ampère 93200 Saint Denis | 9 825 000 | 40,00 % | 6 045 938 | | |
| Elzevir Films 14 rue Drouot 75 009 Paris | 67 424 3 847 963 | 28,81% | 499 998 499 998 | | 1 098 644 27 396 |

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 mars 2021

| | |
|--|-----------|
| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 187 876 |
| 48600000 CCA FRAIS SOCIETE | 184 852 |
| 4866xxx CCA FILMS | 3 024 |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | (942 314) |
| 487xxxxx PCA FRAIS SOCIETE | (15 939) |
| 487xxxxx PCA FILMS | (926 375) |
| TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | (754 438) |